

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL

TRAVAUX DU CENTRE DE RECHERCHES SEMIOLOGIQUES

sous la direction de M. Jean-Blaise GRIZE

L'étude de l'argumentation

SÉMINAIRE 1969-1970

par G. Vignaux, M. J. Borel, Neuchâtel

N° 5 - Novembre 1970

Archives

REFLEXIONS SUR L'ARGUMENTATION

SOMMAIRE

Préface	p.	2.
Chap. I	Le problème	4.
Chap. II	Questions de méthode	7.
Chap. III	Le "Traité de l'Argumentation" de Ch. Perelman	14.
Chap. IV	L'analyse de contenu	17.
Chap. V	L'analyse logique	20.
Chap. VI	Les analyses linguistiques	29.
Chap. VII	L'analyse automatique	40.
Chap. VIII	Le recours à l'expérimentation	41.
Chap. IX	Résumé	43.
Annexe I.	Rhétorique et lieux chez Aristote	44.
Annexe II.	La notion de fait dans l'argumentation	54.
Annexe III.	Essais d'analyse du discours de G. Pom- pidou (11.6.69) à partir de la classifi- cation proposée par Ch. Perelman	57.
Annexe IV.	Analyse logique	63

P R E F A C E

Le Centre de Recherches sémiologiques de l'Université de Neuchâtel existe maintenant depuis un an. Durant cette première année, le Centre s'est attaché à justifier le rôle qui lui a été assigné d'organisme de recherches et de coordination et à déterminer l'orientation qu'il entend donner à ses travaux.

A sa création en octobre 1969, sur l'initiative de la Faculté des Lettres, il s'agissait d'une petite unité de recherche ayant pour but notamment, de coordonner des travaux dont les perspectives méthodologiques seraient proches les unes des autres. Cette vocation interdisciplinaire se doublait de l'espoir de voir se dégager de ces rencontres un certain nombre de recherches qui définiraient la personnalité scientifique de Centre.

C'est pourquoi, en raison de l'importance à la fois sociale et épistémologique des phénomènes d'argumentation, nous avons décidé de poursuivre leur étude, entreprise deux ans auparavant. L'existence du Centre permettait d'insérer ces travaux dans le cadre systématique d'un séminaire. Ce fut le Séminaire sur l'argumentation. Nos rencontres hebdomadaires ont eu lieu du 8 novembre au 23 mai, réunissant en moyenne 25 participants.

L'ampleur du problème a nécessité bien sûr un vaste tour d'horizon que nous sommes efforcés de compléter au long de l'année. Puis la réflexion s'est centrée sur des problèmes précis, nécessitant un certain nombre de décisions méthodologiques. Des résultats ont été obtenus qui feront l'objet de publications.

L'année 1970-1971 doit être l'approfondissement de cette entreprise. Les méthodes à mettre en oeuvre retiendront encore toute notre attention, compte tenu de l'inspiration linguistique et logique (y compris sémantique et peut-être sémiologique) pour laquelle nous avons opté. Elles seront encore déterminées en fonction de la formation et des intérêts des participants, c'est-à-dire que l'esprit d'échanges et de confrontations doit encore être accentué. Nous entendons cette année élargir l'éventail de nos investigations concrètes et considérer notamment des phénomènes argumentatifs de types politique, religieux, pédagogique et juridique.

J.B. Grize, G. Vignaux

Séminaire sur l'argumentation

J.B. GRIZE, *Professeur*
G. VIGNAUX, *Assistant*

Ont participé au séminaire:

Bonnet, C.L., Genève
Borel, M.J., Neuchâtel
Bünler, P., Lausanne
Ebel, N., Bienne
Galay, J.L., Lausanne
Gillieron, C., Genève
Hirsbrunner, M. Lausanne
Humberset, S., Neuchâtel
Jeanneret, F., Neuchâtel
Jenni, D., Lausanne
Knecht, I., Lausanne
Licitra, A., Neuchâtel
Morier, C., Lausanne
Nicollier, F., Neuchâtel
Oes, M.A., Neuchâtel
Othenin-Girard, C. Genève
Perret, M.C., Neuchâtel
Renaud, J.D., Neuchâtel
Reneud, M., Neuchâtel
Roulet, A., Neuchâtel
Roulet, E., Neuchâtel
Schüpbach, F.A., Lausanne
Stähli, M., Lausanne
Varisco, P., Neuchâtel
Vay, P.A., Neuchâtel

Les notes qui suivent ne sont ni un bilan des travaux qui ont été produits et discutés pendant l'année, ni une chronique du séminaire. Elles ne veulent que fournir une orientation sur les problèmes que nous nous sommes posés et tout spécialement sur les perspectives méthodologiques que nous avons adoptées.

I. LE PROBLEME

Certains des discours adressés par un locuteur A à un auditeur B peuvent être intuitivement qualifiés d'argumentatifs, et ce d'autant plus facilement qu'il arrive souvent que la place de B soit occupée par un auditoire, c'est-à-dire un ensemble de personnes qui entendent le discours. Ce faisant, nous sommes tentés d'assimiler argumentation à discours et de justifier ceci en déclarant que les opérations de la vie sociale impliquent qu'il n'existe aucun discours qui, inséré dans un contexte humain, ne soit argumentatif, c'est-à-dire ne relève d'intentions et de processus persuasifs. Le discours est présenté alors comme ensemble de stratégies visant à convaincre autrui. La recherche en conséquence, doit porter sur le fonctionnement de ces phénomènes d'influence. Une typologie des niveaux de conviction peut même être envisagée et ceci doit s'accompagner d'une classification des auditoires selon leur mode de composition. On est ainsi conduit à définir des et non une spécificité de l'argumentation, cette dernière ne se traduisant plus alors qu'en mécanismes d'interaction sociale, à l'exclusion des phénomènes relevant de l'ordre du langage.

Cette limitation n'échappe pas bien sûr au chercheur qui, pour y pallier, s'efforcera de relier contenus argumentatifs et impacts de ces contenus, ou "modes d'adhésion" de l'auditoire. Pour ce faire, il lui faudra non seulement observer les effets au niveau de l'auditoire, soit empiriquement soit expérimentalement, mais encore définir des types d'accès à ce contenu. S'il continue donc à ne pas vouloir négliger les phénomènes d'interaction orateur-auditoire, il lui faudra en plus choisir une méthode d'analyse de ce discours considéré comme un texte. Cette dernière nécessité pose toute une série de problèmes sémantiques dont bon nombre ne sont aujourd'hui qu'incomplètement résolus (voir VI. Les analyses linguistiques).

Enfin, en admettant qu'une telle analyse lui permette de distribuer des "classes" de contenus, il ne peut ignorer encore les relations existant à l'intérieur de et entre ces contenus. Il s'aperçoit alors qu'avant lui, les rhétoriciens classiques, préoccupés déjà de ces liaisons, avaient préféré "fuir" dans l'étude de la stylistique. La tentation peut ainsi le gagner d'écouter le conseil de Pascal et de juger *"plus facile de censurer que de répartir, parce qu'il est bien plus aisé de trouver des moines que des raisons."* (1)

(1) Provinciales, 3ème lettre.

Nous serions présomptueux si nous prétendions avoir évité ces tentations et ces incertitudes; elles furent la motivation d'un assez long parcours de la littérature de nos prédécesseurs. Aujourd'hui, nous ne renions pas cet "effort culturel". Disons que, paradoxalement, il nous a permis de cerner l'immensité d'un projet initial et de ressentir la nécessité d'une hypothèse méthodologique limitative.

Imaginons en effet, un avocat qui plaide. Sa situation personnelle dans le barreau et dans la cité, la composition du jury, les circonstances politiques et économiques du moment, tout cela a des conséquences sur la production de sa plaidoirie. Il en va de même pour son ton et ses gestes, pour les images dont il se sert et les témoins qu'il aura produits. Rien de tout cela n'est négligeable et coordonner l'ensemble de ces éléments pose des problèmes méthodologiques considérables. Tous ces facteurs font appel de plus à des techniques d'analyse et de contrôle souvent très éloignées les unes des autres.

Alors, il faut peut-être revenir au dictionnaire qui considère une argumentation comme "un ensemble de raisonnements étayant une affirmation, une thèse" (2) ou encore "comme une manière de présenter et de disposer les arguments" (3). Car l'argumentation, depuis Aristote et ses "lieux" (voir: Annexe I), c'est bien aussi un ensemble de configurations logiques, de stratégies de raisonnement et de présentation des faits. Malheureusement, il n'existe aucun critère qui permette de décider si un discours donné est ou n'est pas une argumentation, de la même façon que nous ne pouvons savoir s'il est ou n'est pas une démonstration. Cette situation résulte de l'absence d'une théorie logique de l'argumentation.

Nous nous sommes proposés de rechercher les premiers éléments d'une telle théorie en portant notre attention notamment sur les "articulations logiques" intervenant dans la composition discursive. Et par articulations, nous entendons non seulement les phénomènes déjà connus de coordination, disjonction ou subordination, mais encore les relations entre sujet et prédicat dans l'acte assertorique, l'interférence des conditions de production du discours et de ces types de relations, enfin la nature même et l'organisation de ces relations "logiques naturelles". (4)

(2) Larousse, Dictionnaire du français contemporain, 1966.

(3) Vocabulaire de la philosophie de Lalonde, Paris, 1951.

(4) Grize, J.B.: "Une étude de la logique naturelle ne prend de sens que dans la mesure où la logique

n'est pas apprise par le sujet, ou que les raisonnements ne se font pas en fonction de cette logique apprise... Une étude de la logique naturelle se situe à mi-chemin entre une étude structurale, qui cherche à décrire l'ensemble des possibilités intellectuelles d'un niveau déterminé, et une étude fonctionnelle concrète qui s'attache à des problèmes d'efficience, d'erreurs, d'effets d'atmosphère, etc... Cette étude a en commun de ne pas explorer un ensemble de possibilités, mais d'étudier les opérations réellement effectuées dans des situations aussi naturelles que possible."
Implication, formalisation, logique naturelle,
Etudes d'épistémologie génétique, XVI, 1962, p. 30-31.

II. QUESTIONS DE METHODE

La démarche générale que nous avons choisie est théoriquement simple. Elle consiste à réunir un ensemble suffisamment riche de textes argumentatifs et à étudier la façon dont ils sont construits, démarche qui contient deux étapes distinctes: observation et description de l'objet, formulation d'hypothèses de travail, qui viseront à la construction d'un modèle de l'objet, et explication, mise au point des catégories théoriques du modèle, susceptible de reproduire l'objet.

Pratiquement, cette démarche se heurte à des difficultés qui réclament des choix fondamentaux.

1. Le choix des textes

Notre parti pris d'empirisme nous oblige à partir des faits. Mais qu'est-ce qu'un fait, abstraction faite de la théorie qui permet de le construire ? Or nous n'avons pas de théorie de l'argumentation, ou, pour être précis, les théories qui existent ne nous paraissent pas répondre encore aux exigences d'une approche empirique. Aussi ne disposons-nous pas d'un critère interne pour reconnaître un discours argumentatif et force nous est de recourir à des critères extérieurs.

C'est ainsi que nous avons choisi, comme premier corpus, l'ensemble des discours électoraux prononcés par MM. Pompidou et Poher entre les deux tours des élections présidentielles de 1969. Il nous a en effet paru raisonnable de postuler que chacun des deux orateurs argumentait en sa faveur et que, par conséquent, les textes en question répondaient à nos besoins. De plus, nous avons tenté de résoudre en partie le problème de la pertinence du matériel, en choisissant dès le départ cet ensemble de textes délimité d'avance et clos, non modifiable en cours d'analyse, pour des raisons qui ne resteraient pas complètement extérieures aux réflexions théoriques en élaboration. La solution adoptée n'a été bien sûr que partiellement satisfaisante. En effet:

- a) D'un point de vue tout extérieur, un discours électoral peut correspondre à ce que le sens commun entend par argumentation sans qu'il soit nécessaire pour le justifier de remonter aux sources sophistiques ou aristotéliennes des relations étroites entre technique oratoire et pratique politique. Un texte d'argumentation politique apparaît ainsi, à première vue, suffisamment exemplaire de l'objet visé.
- b) D'autre part, en ce qui concerne certaines de nos hypothèses:

- Si nous jugeons utile de retenir le fait que l'argumentation s'effectue en situation de dialogue, ou que l'interaction d'un locuteur et d'un interlocuteur est une de ses dimensions constitutives, notre corpus est, de ce point de vue, particulièrement représentatif. En effet si on l'envisage sous l'angle de ses "conditions de productions" et, spécifiquement, quant aux "rapports de sens" qu'il met en jeu (5), on constate que l'ensemble des textes constitue un échange continu et bi-polarisé d'interpellations, de questions suivies de réponses qui sont autant de nouvelles questions, selon un schéma simplifié par le fait que le nombre des acteurs se réduit à deux et que le nombre des discours est limité.
- Si, de plus, nous tentons une distinction entre différents types d'argumentation, en fonction des variations dans l'"ouverture" du dialogue ou, ce qui revient au même, des degrés de contrainte imposés par le locuteur, le discours électoral est un type de discours où la contrainte est très forte, du fait que la fin visée par chaque orateur est présente, dès le début du processus discursif.
- Si, enfin, l'argumentation, en tant que phénomène discursif visant à un "effet de sens" (5) ne relève pas du code de la langue, mais de son utilisation "en situation" et si son étude implique celle du contexte historique qui conditionne sa production, l'ensemble des textes retenus présente un gros avantage: un schéma relativement simple de ses conditions de production peut être construit, dans la mesure où son contexte se localise dans un temps limité, dans un espace culturel assez aisément délimitable, ces deux conditions le rendant homogène. Il ne s'agira pour nous que d'un schéma, puisque notre projet est une analyse logique de l'argumentation: l'essentiel est qu'un tel corpus le permette, notre propos n'étant ni historique, ni sociologique.

(5) Le discours politique "doit être référé aux rapports de sens auxquels il est produit: ainsi tel discours renvoie à tel autre, à l'égard duquel il est une réponse directe ou indirecte, ou dont il orchestre les termes principaux, ou dont il anéantit les arguments." (Pêcheux, M., Analyse automatique du discours, Dunod, 1969, p. 14.)

Toutefois, malgré les avantages que nous venons d'énumérer, les textes retenus manifestent un certain nombre d'inconvénients que nous ne saurions négliger car ils ont un effet et sur la détermination et sur l'application des catégories théoriques nécessaires à l'élaboration de la méthode. Ces défauts ont tous la même origine mais, selon le niveau où ils se situent, si certains peuvent être négligés, d'autres sont, pour notre travail, un handicap. Le défaut majeur tient au fait que nous ne disposons pas d'un produit original, puisque, vue la difficulté d'accéder aux discours originaux, nous avons dû nous contenter de leur transcription parue dans les numéros du journal Le Monde des 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15 et 16 juin 1969 (73 textes).

Ce fait entraîne les conséquences suivantes:

- Parce qu'il s'agit d'une transcription de l'oral à l'écrit un certain nombre de phénomènes disparaissent: débit, ton, pauses, qui sont autant de manifestations de la langue en usage, nous ôtant un moyen irremplaçable de découper le texte en unités de niveau discursif, conformes à ce qui serait la pratique du locuteur (la ponctuation qui en est le substitut a été ajoutée par le journaliste au moment de la transcription). Il en va de même pour le découpage en paragraphes, dont rien ne nous garantit qu'il ait un sens quelconque; notre tâche serait plutôt de le justifier après coup, au lieu de nous en servir comme d'un donné. On pourrait objecter qu'il s'agit là de phénomènes de surface et que notre recherche des enchaînements logiques ne s'y arrête pas. Néanmoins, d'autres problèmes apparaissent qui ne concernent plus la surface seulement.
- Parce qu'il s'agit d'une transcription qui "re-rédige" en les insérant dans les colonnes d'un journal, les déclarations des candidats, les discours effectivement prononcés sont regroupés, amputés, présentés, mis en évidence (titres), etc. Rien ne garantit donc que ce qui est donné comme un discours clos le soit réellement: pris séparément, aucun discours ne représente avec certitude quelque chose d'homogène. Néanmoins, comme l'ensemble, lui, est clos et homogène, une analyse de ses parties est possible, abstraction faite du découpage des journalistes et compte tenu de notre hypothèse qu'un discours argumentatif ne peut être analysé de façon isolée.

2. Le problème de la méthode

Il s'agit, pour nous, de ne pas "faire de la philosophie", mais de tenter une approche scientifique de notre objet. On peut s'étonner que la question se pose en ces termes. Mais si on regarde l'ensemble des théories sur l'argumentation, on constate qu'elles ont toutes été élaborées dans un contexte philosophique au sein duquel la question de leur objectivité ou de leur caractère opérationnel peut être valablement posée. Cette remarque vaut pour Aristote, pour Perelman et pour tous ceux qui situent le problème de l'argumentation dans une perspective phénoménologique. Il est toute fois nécessaire de s'entendre sur les termes et de n'en pas rester à une opposition schématique qui apporte confusion et qui, surtout, peut conduire l'une des parties à s'arroger le droit de juger l'autre.

Il y a en réalité deux façons d'entendre le fait d'être "philosophe" d'une part, et d'être "scientifique" d'autre part. L'une rend incompatibles les deux attitudes, l'autre les rend indiscernables dans leur projet fondamental, même si leurs langages diffèrent.

Ainsi on peut être philosophe et chercher une définition à priori, une "essence" de l'argumentation, se confiant alors à une raison spéculative dont le seul mode d'évaluation est la cohérence systématique; on peut aussi chercher à décrire, subjectivement, un "pur vécu", donné dans une intuition dont l'objet est, à la limite, ineffable. Mais c'est aussi choisir la voie d'une saisie totalisante et définitive de l'objet et tenter d'en parler "en vérité".

À ce point de vue, ne peut que s'opposer de façon irréductible une manière a posteriori d'aborder le problème qui consiste à partir des faits de la "réalité donnée", qu'on systématise à partir de l'observation, qu'on reconstitue au niveau inférentiel et que l'expérience vérifie localement et provisoirement.

Or choisir cette voie qui est celle de l'empirisme, c'est encore choisir une philosophie, mais ni la meilleure, ni la plus riche, ni la plus cohérente: le discours de l'empirisme n'est pas empiriste. *"Mes propositions sont elucidantes à partir de ce fait que celui qui me comprend les reconnaît à la fin pour des non-sens si, passant par elles, - sur elles - par dessus elles, il est monté pour en sortir. Il faut qu'il surmonte ces propositions; alors il acquiert une juste vision du monde. - Ce dont on ne peut pas parler, il faut le taire. (6) Wittgenstein, L. Tractatus logico-philosophicus. Paris, Gallimard, 1961.*

quant à son relativisme, "la thèse de cette affirmation est absurde; car la proposition 'il n'existe aucune vérité' équivaut, quant au sens, à la proposition 'il existe la vérité qu'aucune vérité n'existe'" (7)

Par suite, l'opposition entre ces deux types de démarches n'est en réalité qu'un conflit de métaphysiques.

On pourrait désespérer s'il n'existait aussi la possibilité d'une attitude critique qui, refusant les termes de cette opposition relève aussi bien de la démarche scientifique que de la réflexion philosophique et qui, bien plus, rend l'opposition de ces deux attitudes vide de sens. En effet, d'une part, l'attitude critique guide le va-et-vient de l'observation à l'élaboration du modèle théorique en explicitant les conditions de validité de la méthode choisie et son applicabilité, étant données les hypothèses heuristiques délimitant la spécificité de l'objet analysé; c'est son "moment" scientifique." *Le réel n'est jamais 'ce qu'on pourrait croire' mais il est toujours ce qu'on aurait dû penser. La pensée empirique est claire, après coup, quand l'appareil des raisons a été mis au point... En fait, on connaît contre une connaissance antérieure en détruisant des connaissances mal faites"* (8)

D'autre part, elle tente de tirer au clair, aussi loin que possible les présupposés et les conditions de production du discours scientifique lui-même, en explicitant la fonction historique et sociale des concepts choisis, abstraction faite de leur fonctionnement dans un système scientifique donné. "*L'historien des sciences doit prendre les idées comme des faits. L'épistémologue doit prendre les faits comme des idées en les insérant dans un système de pensées.*" (8)

C'est en quoi consiste son "moment philosophique". Mais dans l'une comme dans l'autre activité, la critique procède d'un même principe. Celui-ci consiste à replacer l'activité scientifique comme telle dans le cadre de l'activité humaine en général, au niveau de sa signification historique. "*L'épistémologie doit s'efforcer de saisir les concepts scientifiques dans des synthèses psychologiques effectives*". (8)

Opposer science et philosophie est un faux problème. L'essentiel est de savoir ce qu'on fait : choisir la voie scientifique, c'est l'assumer comme telle, donc en même temps, réfléchir sur elle." *Ainsi, toute culture scientifique doit commencer par*

(7) Husserl E. Recherches logiques I, Paris PUF 1959, p. 129

(8) Bachelard G. La formation de l'esprit scientifique, Paris, Vrin, 1960 pp. 13-19.

par une catharsis intellectuelle et affective. Reste ensuite la tâche la plus difficile: mettre la culture scientifique en état de mobilisation permanente, remplacer le savoir fermé et statique par une connaissance ouverte et dynamique, dialectiser toutes les variables expérimentales, donner enfin à la raison des raisons d'évoluer." (9)

Cela est d'autant plus important que les faits étudiés sont de nature sociale (discours) et que les modèles utilisés modifient l'objet qu'ils schématisent au point de lui donner une "nature", d'en faire une chose. On n' a pas le droit de parler du discours humain comme d'un caillou ou d'un insecte pour des raisons qui ne sont pas seulement morales, mais qui sont liées à la conception même de l'objectivité. Il n'y a pas de regard désintéressé possible sur le monde (surtout lorsqu'il s'agit d'histoire), que l'on parle en termes d'"essence" ou en termes de "faits".

Ceci dit, on peut mettre en évidence certains impératifs de méthode qui seront les nôtres et qui appartiennent au "moment" scientifique de notre démarche :

(1) Viser à n'utiliser que des critères opératoires, permettant de définir des concepts (par opposition à des notions plus ou moins intuitives), tels que deux personnes qui les utilisent soient conduites au même jugement, ou tels que leur sens se réduise à une règle de fonctionnement explicite et univoque dans un système de relations donné. Ainsi, la "beauté" d'un texte n'est pas un concept opératoire, alors que le "nombre des mots" peut en être un.

(2) Cette première exigence n'a de sens que dans une perspective qui renonce à tenter de définir l'argumentation "en soi" et a priori, mais qui s'efforce d'élaborer une approche progressive de son fonctionnement (logique en particulier), en isolant provisoirement des mécanismes locaux.

(3) Cette perspective fait appel, essentiellement, à la notion de modèle dont la nature même est de consister en un système de relations. Aussi, dans l'observation de l'objet, l'attention sera-t-elle déplacée des éléments vers les systèmes qu'ils constituent, ce qui oblige à renoncer à toute démarche simplement taxinomique, bien que celle-ci soit préalable.

(4) Dans ce but, on ne cherchera pas à passer directement et par induction des observations aux lois, mais on partira toujours d'un schéma préalable (modèle) pour en étudier la pertinence

(9) Bachelard, op. cit.

face à l'observation. Supposons, par exemple, qu'il s'agisse de déterminer ce qui, dans un discours donné, correspond à un fait (par opposition à une hypothèse, un vœu, une valeur, etc.). L'observation ne saurait être directement utile, puisqu'on ne sait justement pas ce qu'est un fait. Il faudra donc d'abord postuler un critère, réunir ensuite les éléments qui le satisfont et en tirer les conséquences jusqu'à pouvoir revenir sur le critère et l'améliorer. (voir annexe II).

(5) Enfin, dans la mesure où la construction d'un modèle suppose une certaine homogénéité de ses éléments et où la pertinence de ce modèle dépend de la délimitation d'un ensemble de phénomènes qu'il simulera, nous considérerons notre corpus comme un objet qui se suffit à lui-même. Nous ferons toutefois la réserve que, si nous décidons de nous en tenir aux seuls éléments qui y sont attestés, c'est en tenant compte du fait qu'une partie de ces éléments renvoient aux conditions de production du discours et à sa finalité, ce renvoi étant manifesté sur un mode discursif.

III. LE "TRAITÉ DE L'ARGUMENTATION"

de Ch. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca

C'est l'exposé contemporain le plus important dans le domaine de l'argumentation, d'une part par sa définition du discours philosophique replacé dans un cadre rhétorique, d'autre part par la "somme" classée d'arguments qu'il présente.

(1) Les cadres de l'argumentation

L'argumentation est d'abord opposée à la démonstration, comme faisant intervenir des conditions psychiques et sociales supplémentaires. *"Car toute argumentation vise à l'adhésion des esprits et, par le fait même, suppose l'existence d'un contact intellectuel"*. (10)

Ceci exige un certain nombre de conditions techniques et sociales, par exemple faire partie d'un même milieu ou entretenir des relations sociales, mais surtout, pour qu'une argumentation se développe, il faut que ceux auxquels elle est destinée y prêtent attention, Ch. Perelman définit donc l'argumentation comme *"toute entière relative à l'auditoire qu'elle cherche à influencer"* (11)

Ceci implique pour lui l'étude de cet auditoire comme construction de l'orateur, l'examen des conditions d'adaptation de l'orateur à l'auditoire, enfin la recherche des modes de persuader et de convaincre. Sa méthode va donc reposer sur la notion d'accord.

(2) Le point de départ de l'argumentation

En effet, si l'existence d'une argumentation présuppose la présence d'un auditoire, son développement suppose encore l'accord de cet auditoire. Cet accord portera sur le contenu des prémisses, sur leur choix et sur leur présentation. Il faut donc définir en premier, selon Ch. Perelman, les types d'objets d'accord et examiner s'il existe des accords propres à certaines argumentations. Les problèmes relatifs au choix des données et à la présentation de ces données relèvent postérieurement de l'examen de la forme du discours et conduisent à un catalogue des techniques argumentatives. Parmi les objets d'accord, Ch. Perelman distingue :

a) Les faits, la réalité concrète, ou pour citer

(10). Traité de l'Argumentation, p. 18

(11). Traité de l'Argumentation, p. 24

H. Poincaré: "ce qui est commun à plusieurs êtres pensants et pourrait être commun à tous". (12)

b) les vérités, c'est-à-dire "des systèmes plus complexes relatifs à des liaisons entre des faits, qu'il s'agisse de théories scientifiques ou de conceptions philosophiques ou religieuses transcendant l'expérience". (13)

c) les présomptions admises par l'auditoire et qui sont liées au normal et au vraisemblable, par exemple celle que la qualité d'un acte manifeste celle de l'auteur de cet acte.

d) les valeurs, du type de celles intervenant dans les domaines juridique, philosophique ou politique.

e) les hiérarchies, telles que la supériorité des hommes sur les animaux, des dieux sur les hommes.

f) les lieux, c'est-à-dire au sens aristotélicien du terme, des topiques, ou prémisses d'ordre très général, auxquelles on a recours pour fonder des valeurs en les rattachant à d'autres valeurs plus générales. La structure fondamentale du lieu reste comme chez Aristote, celle d'une règle complétée par un procédé de construction et fondée sur une loi. (Voir Annexe I)

Ces six objets d'accord représentent, pour Ch. Perelman, la manière d'appréhender le contenu des prémisses, contenu sur lequel va "intervenir" le développement de l'argumentation. Analyser ainsi les prémisses revient à traduire l'effort de l'orateur en fonction de la construction qu'il s'est faite de son auditoire et notamment des "jeux" qu'il a pu pratiquer sur les manifestations explicites ou implicites d'un accord de cet auditoire.

Du moins nous le supposons et ce type d'analyse sur le matériel de discours politique que nous avons choisi fut notre premier essai méthodologique. (Voir Annexe III.) Mais l'application nous permet de constater rapidement l'aspect encore non opératoire de telles notions. En effet, comment définir un fait, c'est-à-dire comment savoir si quelque chose est commun à plusieurs ? Comment distinguer aussi opinion de vérité et quand a-t-on intérêt à retenir pour faits et vérités, des idées qui paraissent partagées mais qui "posées" par l'orateur risquent d'influencer fausement l'analyste du discours ?

Ce dernier ne sort ni du texte, n'est-il pas encore seul responsable des présomptions ou des hiérarchies qu'il mettra en évidence ?

(12). Poincaré, H., La valeur de la science, Paris Flammarion, 1920, Introduction, p. 65.

(13). Traité de l'argumentation, p. 92

La notion d'accord ou de force d'adhésion donne lieu à une autre difficulté que surmonterait peut-être une recherche de nature psychosociologique. Mais tout ce que le texte peut révéler c'est l'image que l'orateur se faisait de l'accord de son auditoire. Distinguer donc les messages au niveau des finalités ou d'un certain "mode d'adhésion" peut entraîner le risque de confusions graves dans l'interprétation des intentions de l'auteur. Quant à l'auditoire, il est possible d'en faire un concept à condition de n'y pas voir un agglomérat d'individus en chair et en os. L'auditoire peut seulement jouer, dans le cadre théorique de l'argumentation, un rôle analogue à celui des actants d'A. Greimas (14) ou se situer dans un schéma du type de celui de R. Jakobson (15). En d'autres termes, en tant que schéma qui appartient à la théorie, un auditoire est toujours homogène, un groupe d'auditeurs ne l'est probablement jamais. La nature du premier peut s'inférer à partir du discours, celle du second relèverait de l'observation psychologique et sociologique.

(14) Greimas, A. J. Sémantique structurale. Paris, Larousse, 1966.

(15) Jakobson, R., Essais de linguistique générale Paris, Ed. de Minuit, 1963.

IV. L'ANALYSE DE CONTENU

A la lecture d'un texte, quelle que soit la certitude intuitive que nous ayons des sujets dont il traite, le problème reste de déterminer avec précision quels sont ces sujets, et, lorsqu'il s'agit de plusieurs textes sur un ou des sujets proches, d'extraire les éléments significatifs de leurs contenus. Si cela était résolu, on pourrait alors, sur un plan strictement sémantique, définir l'argumentème comme la séquence qui a trait à un seul et même contenu local ou partiel dans un ensemble discursif.

Il existe depuis 1926 un certain nombre de méthodes rangées sous l'étiquette "analyse de contenu" (content analysis). Elles étudient les caractéristiques d'un contenu qui est en général de type message : forme, substance, production, audience et effet. Les unités d'analyse sont : le mot, le thème, le caractère du contenu, l'item, c'est-à-dire l'unité "naturelle" employée par le producteur du matériel symbolique (livre, article, discours), les mesures d'espace et de temps (lignes, colonnes, paragraphes) et l'interrelation de ces unités.

Ces analyses reposent sur l'utilisation de catégories et ceci pose le problème de la formulation de ces catégories et de leur adaptation au matériel analysé.

En général, ces catégories sont de deux types :

1) Les catégories "ce qui est dit"

On y distingue en particulier :

- a) le sujet que concerne la communication;
- b) la direction, soit la question de savoir si la communication est favorable, défavorable ou neutre vis-à-vis de ce sujet;
- c) le standard ou encore la base sur laquelle a été faite la classification par direction;
- d) les valeurs ou buts, c'est-à-dire ce que les gens désirent ou obtiennent. Chez Laswell (16) par exemple, les valeurs représentatives sont le revenu (argent ou biens), la sécurité (santé, vie) et la déférence (pouvoir, réputation, prestige);
- e) les méthodes ou moyens employés pour réaliser les actions;
- f) les traits, "aptitudes, états subjectifs" selon Leites et Fool (17), en général donc, les caractéristiques personnelles;
- g) l'acteur qui se réfère à la personne ou au groupe apparaissant en position centrale;
- h) l'autorité appelée aussi source et qui désigne la personne ou le groupe au nom de qui ou de quoi une déclaration est faite;
- i) l'origine identifie le lieu d'origine de la communication.

(16). Laswell, H.D. A provisional classification of symbols etc., Psychiatry, 1938, I 197 - 204.

(17). Leites, N., Fool, Ides. On content analysis, Library of Congress, Washington, D.C., 1942.